



LE CRESSIA'QUOI ?

JOURNAL D'INFORMATION - AUTOMNE 2022



**INVITATION À L'ASSEMBLÉE
COMMUNALE DU 6 DÉCEMBRE 2022**

Conseil communal 2021 - 2026

HUMAIR David, Syndic
Portable 079 422 11 95

Dicastères
Administration générale
Finances et impôts
Information et communication
Aménagement et énergie
Ordre public, militaire

BERSET Jacques, Vice-Syndic
Portable 079 213 15 34

Dicastères
Routes et trafic régional
Constructions
Approvisionnement eau potable et
Service technique des eaux
Gestion des déchets

COLAUTTI Léo
Portable 076 566 12 28

Dicastères
Bâtiments
Technique du bâtiment
CAD
Aménagement et énergie
Sport

GUBLER Mélanie
Portable 076 503 76 97

Dicastères
Enseignement et formation
Culture

MATHYS Beat
Portable 079 606 23 90

Dicastères
Protection des eaux
Correction et endiguement

PURRO Jean-Pierre
Portable 079 590 82 52

Dicastères
Santé
Affaires sociales
Justice
Protection juridique
Cimetière

SAHLI Barbara
Portable 079 751 95 17

Dicastères
Agriculture
Forêts
Chemins AF
Service défense incendie
Protection civile et population

Administration communale

Heures d'ouverture usuelles :

Route Gonzague de Reynold 35, CP 18, 1785 Cressier
☎ 026 674 13 79 ✉ commune@cressier.ch
Mardi de 14h00 à 18h00, jeudi de 14h00 à 17h00 et
vendredi de 9h45 à 11h45

LE MOT DU SYNDIC

Chère Citoyenne,
Cher Citoyen,

Voilà bientôt deux ans que la législature a débuté. La première année nous a permis de sortir de la crise liée au Covid tout en prenant en main nos fonctions de conseillers communaux.

Notre premier budget était relativement prudent même avec une cote d'impôts à la baisse.

2022, année de passage au modèle comptable harmonisé (MCH2) est également l'année de prévisions relativement ambitieuses.

Ainsi, pour 2023, nous vous proposons une série de projets permettant d'améliorer nos infrastructures, abaisser notre consommation d'énergie et assainir notre ruisseau le Riau. De plus, il nous est à nouveau possible de baisser les impôts de 4 points pour l'année qui vient.

Investir nécessite des capitaux. Cressier possède des liquidités qui seront utilisées pour financer une partie des demandes d'engagements cependant, certaines d'entre elles seront financées par des emprunts. Il est à noter que diverses subventions à recevoir permettront de réduire le coût final de certains investissements.

Nous avons synthétisé tout cela dans notre plan financier que vous trouverez dans ce document.

Le budget des investissements ambitieux que nous projetons nécessitera une flexibilité importante en termes de rentrées fiscales ; le Conseil communal se tient prêt à analyser de très près la situation et d'adapter son taux d'impôt en conséquence.

Nous sommes heureux de vous soumettre ces projets qui ont été discutés avec la commission financière pour approbation et nous réjouissons de vous les présenter en détail le 6 décembre 2022 lors de l'Assemblée communale.

Au plaisir de vous revoir bientôt.

Bien cordialement

David Humair, Syndic

Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de la commune de Cressier sont convoqués en Assemblée communale ordinaire le

Mardi 6 décembre 2022
à 20h00 à la halle polyvalente

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 mai 2022
2. Approbation de la révision de divers statuts :
 - 2.1. Statuts de l'Association des communes du district du Lac ACL, comité des pompiers du lac compris
 - 2.2. Statuts de l'Association de communes pour l'aménagement des eaux dans le bassin versant de la Bibera (ACB)
3. Présentation de la planification financière 2023 – 2027
4. Baisse du coefficient d'impôts des personnes physiques et morales à CHF 0.68 pour l'année 2023
5. Budget de fonctionnement 2023 :
 - 5.1. Présentation du budget de fonctionnement
 - 5.3. Rapport de la commission financière
 - 5.3. Acceptation du budget de fonctionnement
6. Budget d'investissements 2023 :
 - 6.1. Demandes d'engagements de crédit
 - 6.2. Rapport de la commission financière
 - 6.3. Acceptation des demandes d'engagement
 - 6.4. Présentation du budget d'investissements 2023
 - 6.5. Rapport de la commission financière
 - 6.6. Acceptation du budget d'investissements 2023
7. Promotions civiques
8. Divers

Tous les documents relatifs aux objets à traiter peuvent être consultés à l'Administration communale et sur le site internet www.cressier.ch dix jours avant l'Assemblée.

L'Assemblée se déroulera dans le respect des normes sanitaires et des recommandations en vigueur.

Le Conseil communal

2. Approbation de la révision de divers statuts :

2.1. Statuts de l'Association des communes du district du Lac ACL, comité des pompiers du lac compris



VERBAND DER GEMEINDEN DES SEEBEZIRKS
ASSOCIATION DES COMMUNES DU DISTRICT DU LAC

Association des communes du district du Lac – Approbation des statuts Message

Situation initiale

La loi sur la défense incendie et les secours (LDIS), approuvée par le Grand Conseil du canton de Fribourg, entrera en vigueur le 01.01.2023. L'organisation ne doit donc plus être liée à des frontières politiques, mais se baser sur une analyse danger/risque. L'organisation des sapeurs-pompiers au niveau du bataillon doit être assurée au moyen d'une association de communes. A l'avenir, la région (district) sera responsable de l'organisation des sapeurs-pompiers.

Information des communes

Au début de l'année 2021, les communes ont été informées sur la nouvelle loi lors d'une séance d'information et un sondage a ensuite révélé que la grande majorité préférerait l'intégration des sapeurs-pompiers dans l'association existante plutôt que la création d'une nouvelle association. Cette réorganisation de l'association a entraîné d'importants changements dans les statuts, raison pour laquelle le comité a décidé de les soumettre à une révision complète.

Les communes ont été informées en permanence des travaux lors de différentes manifestations et ont pu faire part de leurs remarques sur la révision des statuts à l'occasion de la consultation. Des enquêtes ont également été menées auprès des communes concernant la taxe d'exemption.

Modifications des statuts

Les plus importantes modifications des statuts résultent de l'intégration des sapeurs-pompiers dans l'Association des communes du district du Lac. Afin de refléter cette nouvelle organisation, de nombreux nouveaux articles ont dû être ajoutés et d'autres modifiés. Les points les plus importants sont énumérés ci-dessous :

Organes de l'association

Outre l'ancien comité (désormais appelé comité de l'association), un comité pompiers Lac a été mis en place ; son président et ses membres ont été élus le 13 octobre par l'assemblée des délégués. Les organes supplémentaires sont le/la commandant(e) de bataillon des sapeurs-pompiers et la commission des finances. 2

Attributions

La composition et les attributions de l'assemblée des délégués et des deux comités ainsi que les attributions du/de la commandant(e) de bataillon et de la commission des finances sont réglées dans différents articles. L'article sur les attributions du comité pompiers Lac, qui est chargé des tâches opérationnelles avec le/la commandant(e) de bataillon, est notamment nouveau.

Finances et obligation de servir

A l'occasion de deux sondages, les communes se sont prononcées contre le maintien de la taxe d'exemption et l'ont confirmé en adoptant les statuts lors de l'assemblée des délégués du 13 octobre. C'est pourquoi tant l'obligation de servir que la taxe d'exemption seront supprimées à l'avenir. Les sapeurs-pompiers ne seront donc plus financés en grande partie par la taxe d'exemption, mais par les impôts. Le comité et le groupe de travail ont estimé qu'il était plus judicieux et plus économique que ce ne soit plus seulement une partie de la population (les 18 - 50 ans avec des exceptions) qui finance la défense incendie et les secours dans le district du Lac, mais tous les habitants et entreprises soumis à l'impôt.

Outre les comptes de l'association, une comptabilité séparée est désormais tenue pour la défense incendie et les secours.

La répartition des coûts pour les comptes généraux de l'association est calculée comme jusqu'à présent à raison de 65% sur la base de la population de droit civil et de 35% sur la base de la population pondérée par l'indice du potentiel fiscal.

Pour les comptes des sapeurs-pompiers, la répartition des coûts fixée par l'établissement cantonal d'assurance des bâtiments est de 50% sur la base de la population de droit civil et de 50% sur la base de la valeur d'assurance des bâtiments.

Lors de l'assemblée des délégués de l'Association des communes du district du Lac, les statuts présentés par le comité ont été acceptés par les communes par 37 voix de délégués contre 2.

Comme il s'agit de modifications importantes, les statuts modifiés doivent être soumis aux communes membres de l'association (art. 113 c) LCo).

2.2. Statuts de l'Association de communes pour l'aménagement des eaux dans le bassin versant de la Bibera (ACB)

WASSERBAUUNTERNEHMEN DER BIBERA IM GROSSEN MOOS ENTREPRISE D'ENDIGUEMENT DE LA BIBERA DANS LE GRAND MARAIS

Président : Ueli Minder – Brüelweg 8 – 1793 Jentes – 079 564 86 02

Administratrice : Karin Werro – Riedfeld 59 – 1792 Guschelmuth – 026 674 36 01

Future association de communes pour l'aménagement des eaux dans le bassin versant de la Bibera (ACB)

Message relatif aux statuts

À l'attention des communes situées dans le périmètre de l'association

Le 18 décembre 2009, le Grand Conseil a adopté la nouvelle loi cantonale sur les eaux (LCEaux), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Cette loi prévoit l'obligation pour les entreprises d'endiguement existant actuellement de se dissoudre et de former une association de communes.

Les présents statuts concernent le bassin versant de la Bibera et ses affluents. La zone en question s'étend de Courtepin, où la Bibera prend sa source, à l'embouchure de la Broye à Sugiez. Dix communes politiques du district du Lac participent à la nouvelle association de communes. L'association devant voir le jour au 1^{er} janvier 2022, les communes de Galmiz, Gempenach et Morat seront regroupées, en raison de leur fusion, sous une seule commune membre dénommée « Morat ».

Les principales tâches de la nouvelle association de communes sont la protection contre les crues, la revitalisation et l'entretien de la Bibera et de ses affluents. L'approbation des présents statuts, qui réglementent également la répartition des frais, garantira que l'association satisfait aux principes édictés par la loi.

La clé de répartition des frais utilisée jusqu'à présent date de 1982 ; l'entreprise d'endiguement de la Bibera a donc chargé la commission de classification de remanier cette dernière. La nouvelle clé de répartition des frais s'appuie, toute comme l'ancienne, sur les principes de causalité et des avantages retirés. Celle-ci s'applique à l'entretien et aux investissements futurs, et est également déterminante pour le calcul des voix des délégués. La facturation des frais aux propriétaires fonciers privés relève désormais des compétences des communes, à moins que la prise en charge des frais ne fasse l'objet d'une convention avec l'association. La prise en charge des frais n'a pas pu, malgré les efforts déployés, être étendue aux communes bernoises situées sur le bassin versant hydrologique de la Bibera. Les contributions des communes bernoises reposent sur la base d'un engagement volontaire.

L'entreprise d'endiguement de la Bibera recommande d'approuver les statuts et la clé de répartition des frais.

Les statuts et leurs annexes seront publiés par les communes de la même manière que les autres documents liés aux objets figurant à l'ordre du jour de leur assemblée communale ou de leur conseil général.

Guschelmuth, le 8 septembre 2021

3. Présentation de la planification financière 2023 – 2027

Voir documents de présentation ci-après.

4. Baisse du coefficient d'impôts des personnes physiques et morales à CHF 0.68 pour l'année 2023

Au vu des résultats réalisés ces dernières années et la bonne gestion des charges, le Conseil communal propose un coefficient d'impôts pour les personnes physiques et morales à CHF 0.68 pour une durée d'un an à savoir pour l'année 2023.

6. Budget d'investissements 2023 :

6.1. Demandes d'engagements de crédits

Récapitulation

Chapitre 0

Bâtiments communaux :

Etudes de rénovation Rte de la Gare 10/12	CHF	30'000.00
Bâtiment administratif Gonzague de Reynold 35 – Transformation du dépôt de la voirie	CHF	1'550'880.00

Chapitre 3

Eclairage du terrain de foot	CHF	75'000.00
Réaffectation des extérieurs de l'Ecole (place de jeu)	CHF	35'000.00

Chapitre 4

Investissements du Réseau Santé Lac	CHF	175'600.00
-------------------------------------	-----	------------

Chapitre 7

Mise en séparatif de deux quartiers	CHF	1'650'100.00
Mesures contre les ruissellements	CHF	850'000.00
Acquisition et installation d'un compacteur à déchets	CHF	120'000.00
Etude de variante d'assainissement du Riau	CHF	32'500.00

Total des demandes d'engagement de crédits	CHF	4'519'080.00
Cumul des amortissements annuels	CHF	105'248.00
Total des emprunts	CHF	4'050'980.00
Cumul des intérêts annuels à 2,5% en moyenne	CHF	101'270.00

1. Crédits d'étude

1.1. Route de la Gare 10/12

Actuellement l'immeuble est occupé par la maternelle au numéro 12 et le reste de l'immeuble est vide vu sa désuétude. Le toit a déjà été refait en 2021.

Il s'agit d'évaluer le potentiel de cette maison communale qui pourrait abriter des locaux communaux dont nous manquons.

Montant du crédit d'études **CHF 30'000.00**

Amortissement annuel sur 10 ans CHF 3'000.00 10%

Délai de réalisation : dans l'année 2023

Financement par le fonds de la commune.

1.2. Etude de variante pour assainissement du Riau

Dans le cadre de l'assainissement de l'ancienne décharge, deux variantes ont déjà été proposées au service de l'environnement du canton qui demande à la commune de lui en fournir une troisième. Le bureau Abageol, avec qui nous sommes en contact, a établi une offre contenant diverses actions que le Service de l'environnement a déjà consultée préalablement.

Montant du crédit d'étude **CHF 32'500.00**

Amortissement annuel sur 10 ans CHF 3'250.00 10%

Délai de réalisation : dans l'année 2023

Financement par le fonds de la commune

Subvention cantonale à déterminer

2) Crédits d'ouvrage

2.1. Rénovation et transformation du local édilitaire – bâtiment de l'Administration communale

Dans le cadre du plan des énergies de la commune, il a été constaté que le local de la voirie est un bâtiment très énergivore. De plus, plusieurs modifications devraient être entreprises pour accroître son emploi et réduire sa vétusté et sa rusticité. Un montant pour l'étude de cette transformation a été mis au budget de fonctionnement 2022. Le dossier de présentation a convaincu le Conseil communal de la nécessité d'entreprendre les travaux.

Montant du crédit d'ouvrage **CHF 1'550'880.00**

Amortissement annuel sur 33,3 ans CHF 46'526.00 3%

Durée des travaux : deux ans dès 2023

Financement par emprunt

Taux moyen actuel des intérêts 2.5% CHF 38'770.00

2.2. Changement d'éclairage du terrain de foot

Le premier projet du terrain de foot comptait les quatre mats des luminaires existants. Durant la mise à l'enquête, un changement dans le projet initial est intervenu à cause de la proximité de la ligne à haute tension ; un nouveau projet avec deux mats supplémentaires a été réalisé et les luminaires ont obtenu une dérogation provisoire de trois ans qui arrive à terme. L'éclairage actuel doit être remis en conformité.

Des offres ont été demandées à cet effet.

Montant du crédit d'ouvrage	CHF 75'000.00
Amortissement annuel sur 40 ans CHF 1'875.00	2.5%
Financement par le fonds de la commune	
Durée d'installation : dans l'année	
Subvention de la loterie romande	20%

2.3. Réaffectation des extérieurs de l'école (place de jeu)

Les extérieurs en talus autour de l'école ont plusieurs fois fait l'objet de demandes de transformation de la part du corps enseignant, pour cause de dangerosité et de nécessité de nettoyage trop fréquent. Une solution de réaffectation en espace de jeu a été étudiée.

Montant du crédit d'ouvrage	CHF 35'000.00
Amortissement annuel sur 25 ans CHF 1'400.00	4%
Financement par le fonds de la commune	
Durée des travaux : dans l'année 2023	

2.4. Mesures contre les ruissellements

Depuis quelques années les forts orages et chutes d'eau abondantes dans un laps de temps très court provoquent des ruissellements importants et des inondations dans certaines parties du village. Une partie du problème a pu être gérée de manière temporaire grâce à des chicanes mobiles.

Une étude a été engagée pour identifier des mesures fixes possibles. Trois endroits du territoire communal ont été ciblés et des mesures ont été techniquement définies.

Montant du crédit d'ouvrage	CHF 850'000.00
Amortissement annuel sur 50 ans CHF 17'000.00	2%
Durée de construction 3 ans dès 2023	
Financement par emprunt	
Taux d'intérêt moyen 2,5% CHF 21'250.00	

2.5. Gestion des déchets

Acquisition et installation d'un compacteur à déchets selon présentation et vote de principe à l'Assemblée communale du printemps 2022. L'adaptation du règlement communal sur les déchets est nécessaire.

Montant du crédit d'ouvrage **CHF 120'000.00**

Amortissement annuel sur 20 ans CHF 6'000.00 5%

Délai : achat dans l'année 2024

Financement par le fonds de commune.

2.6. Participation aux investissements du Réseau santé lac

Faisant partie de l'association du RSL, nous participons aux demandes d'investissements communes. Les frais sont répartis parmi les communes membres à un taux prédéfinis qui est de 65% /habitants et 35%/IPF (indice potentiel fiscal).

Pour 2023 cette charge obligatoire se monte à **CHF 175'601.00**

Amortissements sur les divers objets CHF 5'571.00

Bâtiment 3% CHF 5'138.00

Véhicule 10% CHF 112.00

CAD 10% CHF 321.00

3. Crédit cadre

3.1. Mise en séparatif de quartiers

Plusieurs quartiers du village ne sont pas encore équipés d'un système de canalisation qui centralise les eaux usées et les eaux claires de manière séparée (séparatif).

Une étude de projet des quartiers de la Pâla et de la Poya a été établie par un bureau d'ingénieurs.

Montant du crédit-cadre **CHF 1'650'100.00**

Amortissement annuel sur 80 ans CHF 20'626.00 1.25%

Duré de construction : 2 ans dès 2025

Financement par emprunt

Taux moyen actuel des intérêts 2.5% CHF 41'250.00

Présentation de la planification financière



Commune de Cressier

Planification financière

2023 à 2027

Planification financière

La planification financière est un outil utile au Conseil communal pour prévoir et estimer à long terme les engagements budgétaires nécessaires à la bonne conduite de la commune.

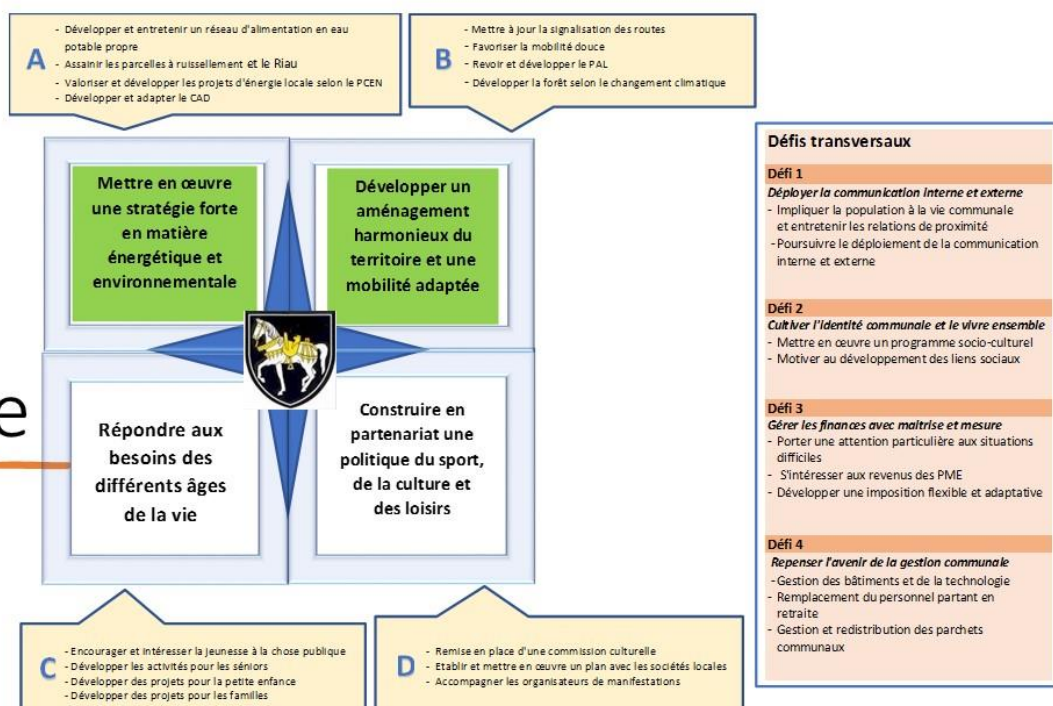
Diverses façons existent pour présenter une planification.

Les points essentiels sont :

- les données pertinentes de référence de la politique budgétaire et économique;
- les objectifs stratégiques, les tâches et les prestations de la commune ainsi que l'aperçu de leur évolution prévisionnelle;
- les charges et revenus planifiés;
- les dépenses et recettes d'investissement planifiées;
- l'évaluation des besoins de financement;
- les possibilités de financement;
- l'évolution de la fortune et de l'endettement



Plan de législature



Objectifs principaux du Conseil Communal

Entrer dans une ère nouvelle au niveau énergétique sans renoncer à nos acquis

Poursuivre une politique fiscale stable

Poursuivre un service administratif adapté

Conserver les activités artisanales dans la commune

Assurer la sécurité et le confort des habitants et des familles (routes, écoles, eau, etc.)

Soutenir le développement des activités sociales et culturelles locales



Evolution de la population

1 ^{er} janvier	2019	2020	2021	2022	Au 30.09.22
Nbre habitants	1003	1016	1009	1019	1033

- Evolution de la population sur 5 ans : 30 personnes
- Constructions prévues à court terme: 20 logements
- Population estimée au 31.12.2027 : 1'100 personnes



Critères d'évolution des charges et produits du fonctionnement

Chapitre 0 Administration générale : stabilité – augmentation en 2026 par changement de législature et remplacement de personnel

Chapitre 1 Ordre et sécurité public, défense: 1% en moyenne par an

Chapitre 2 Formation: 2% en moyenne par an

Chapitre 3 Culture, Sport et Loisirs: abaissement en 2024 puis petite progression par rapport à la population estimée

Chapitre 4 Santé : les frais augmenteront ces deux prochaines années par la réorganisation du RSL. Pour les années suivantes une stabilisation à la baisse a été prévue

Chapitre 5 Social: les prévisions tendent à se stabiliser

Chapitre 6 Trafic et télécommunication : stabilité – augmentation en 2026 pour le remplacement de personnel

Chapitre 7 Protection de l'environnement et aménagement: les frais restent stables. Le suivi de la qualité de l'eau sera encore à l'ordre du jour.

Chapitre 8 Economie publique: aucune augmentation n'a été prévue

Chapitre 9 Finances et impôts: Les amortissements et intérêts des emprunts seront beaucoup plus élevés après la réalisation des divers investissements. Le taux d'impôts est maintenu à CHF 0.68 pour cette présentation. Au vu des chiffres, une réévaluation à la hausse sera certainement nécessaire.

**Bâtiments communaux :**

Etude de rénovation Rte de la Gare 10/12	CHF	30'000.00
Bâtiment administratif Gonzague de Reynold 35 / dépôt voirie	CHF	1'550'880.00
Installations de panneaux photovoltaïques (printemps 2023)	CHF	100'000.00

Sports et loisirs

Eclairage du terrain de foot	CHF	75'000.00
Réaffectation des extérieurs de l'Ecole (place de jeu)	CHF	35'000.00

Santé

Investissements du Réseau Santé Lac (puis 200'000.00 linéaire)	CHF	175'600.00
--	-----	------------

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Mise en séparatif de deux quartiers	CHF	1'650'100.00
Mesures contre les ruissellements	CHF	850'000.00

Acquisition et installation d'un compacteur à déchets	CHF	120'000.00
---	-----	------------

Etude de variante d'assainissement du Riau	CHF	32'500.00
Assainissement de l'ancienne décharge du Riau (printemps 2023) (variante moyenne)	CHF	850'000.00

Présentation des
demandes de crédits
d'engagement pour
travaux prévus dans le
plan quinquennal



Le Conseil communal propose un programme d'investissements très ambitieux.

La planification financière présente des résultats de fonctionnement en positif durant ces deux prochaines années avec un taux d'imposition stable à CHF 0.68. Cependant, dès 2025 les exercices passeront en excédent de charges.

Pour le financement des investissements proposés, le Conseil communal prévoit de procéder à des emprunts à hauteur de CHF 5'700'000.00 répartis sur les quatre prochaines années. Un taux indicatif de 2,5% d'intérêt a été pris en considération pour l'estimation des coûts.

Ces intérêts comme les amortissements viendront se greffer aux comptes de fonctionnement à mesure de la réalisation des travaux.

La planification sera mise à jour au fur et à mesure et en connaissance des charges exactes incombant à la commune.

Le Conseil communal s'engage à analyser annuellement la situation financière avant de procéder à la concrétisation des investissements proposés. Il adaptera le taux d'imposition en conséquence et/ou au besoin renoncera aux engagements de crédits.

Financement des
investissements

Planification financière 2023 à 2027

	Budget 2023		Planification 2024		Planification 2025		Planification 2026		Planification 2027	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Chapitre 0	974 275.85	359 555.70	981 150.00	352 200.00	990 000.00	352 200.00	1 030 000.00	352 200.00	996 000.00	352 200.00
011 et 012	74 150.00		74 150.00		75 000.00		85 000.00		75 000.00	
021 et 022	375 775.00	7 900.00	382 000.00	2 200.00	390 000.00	2 200.00	420 000.00	2 200.00	396 000.00	2 200.00
029	524 350.85	351 655.70	525 000.00	350 000.00	525 000.00	350 000.00	525 000.00	350 000.00	525 000.00	350 000.00
Chapitre 1	154 473.10	5 670.00	157 000.00	6 000.00	160 000.00	6 000.00	160 000.00	6 000.00	165 000.00	7 000.00
Chapitre 2	1 760 845.30	467 995.55	1 795 000.00	467 859.00	1 830 000.00	465 000.00	1 845 000.00	469 000.00	1 860 000.00	469 000.00
211, 212, 214, 220 et 230	1 550 078.55	13 858.65	1 580 000.00	13 859.00	1 605 000.00	15 000.00	1 625 000.00	15 000.00	1 640 000.00	15 000.00
217	210 766.75	454 140.90	215 000.00	454 000.00	220 000.00	45 000.00	220 000.00	45 000.00	220 000.00	45 000.00
Chapitre 3	217 452.40	4 436.00	220 000.00	4 200.00	223 000.00	4 500.00	225 000.00	4 400.00	225 000.00	4 400.00
321, 322, 329 et 342	55 045.00		55 000.00		58 000.00		60 000.00		60 000.00	
3410	52 892.40	1 836.00	55 000.00	2 000.00	55 000.00	2 000.00	55 000.00	2 200.00	55 000.00	2 200.00
3411	109 515.00	2 200.00	110 000.00	2 200.00	110 000.00	2 500.00	110 000.00	2 200.00	110 000.00	2 200.00
Chapitre 4	513 311.40	5 360.35	520 000.00	5 500.00	510 000.00	5 500.00	515 000.00	5 500.00	520 000.00	5 500.00
Chapitre 5	465 132.00	1 000.00	475 000.00	1 000.00	485 000.00	1 000.00	490 000.00	1 000.00	495 000.00	1 000.00
Chapitre 6	483 485.65	13 415.40	495 000.00	13 415.00	500 000.00	15 000.00	530 000.00	13 415.00	515 000.00	13 415.00
613 615 sans salaires et 62	377 595.65	13 415.40	385 000.00	13 415.00	385 000.00	15 000.00	385 000.00	13 415.00	390 000.00	13 415.00
6150	105 890.00		110 000.00		115 000.00		145 000.00		125 000.00	
Chapitre 7	714 414.90	606 449.75	720 000.00	610 000.00	720 000.00	610 000.00	705 000.00	602 500.00	706 000.00	602 500.00
71	293 671.30	293 671.30	295 000.00	285 000.00	295 000.00	287 000.00	285 000.00	285 000.00	285 000.00	285 000.00
72	214 801.00	214 801.00	215 000.00	215 000.00	215 000.00	215 000.00	220 000.00	220 000.00	220 000.00	220 000.00
73	136 380.00	95 577.45	135 000.00	97 500.00	137 000.00	95 000.00	130 000.00	95 000.00	130 000.00	95 000.00
74	36 637.00		35 000.00		35 000.00		30 000.00		30 000.00	
76										
771	8 749.60	2 000.00	10 000.00	2 500.00	10 000.00	2 500.00	10 000.00	2 500.00	11 000.00	2 500.00
7711	12 976.00	500.00	15 000.00		15 000.00		15 000.00		15 000.00	
790	11 200.00		15 000.00		15 000.00		15 000.00		15 000.00	
Chapitre 8	168 573.95	76 296.15	170 000.00	80 000.00	170 000.00	80 000.00	170 000.00	80 000.00	170 000.00	80 000.00
Chapitre 9	222 550.00	4 315 612.50	226 000.00	4 358 982.00	230 000.00	4 403 982.00	422 500.00	4 443 982.00	476 000.00	4 469 982.00
9100	10 500.00	2 947 910.00	11 000.00	2 980 000.00	11 000.00	3 010 000.00	5 500.00	3 050 000.00	5 500.00	3 070 000.00
9101		499 500.00		505 000.00		515 000.00		520 000.00		525 000.00
9300	192 550.00	54 000.00	195 000.00	55 000.00	199 000.00	55 000.00	200 000.00	55 000.00	200 000.00	55 000.00
9500 et 9710		85 220.00		90 000.00		95 000.00		97 000.00		98 000.00
9610	19 500.00	10 000.00	20 000.00	10 000.00	20 000.00	10 000.00	22 000.00	3 000.00	25 000.00	3 000.00
9900		718 982.50		718 982.00		718 982.00		718 982.00		718 982.00
Prélèvement réserve d'investissement										
Amortissements des investissements réalisés			14 650.00		65 500.00		82 500.00		103 000.00	
Intérêts sur emprunts (moyenne 2,5%)			25 000.00		75 000.00		112 500.00		142 500.00	
Excédent revenu / Perte	5 674 514.55	5 855 796.40	5 798 800.00	5 899 156.00	5 958 500.00	5 947 182.00	6 287 500.00	5 977 997.00	6 373 700.00	6 004 997.00
	181 281.85		100 356.00		111 318.00		309 503.00		368 703.00	

INFORMATIONS COMMUNALES

Pour toutes questions relatives aux informations ci-dessous, l'Administration communale se tient volontiers à la disposition des habitants !

VENTE DE SAPINS DE NOËL

La traditionnelle vente de sapins de Noël aura lieu le

samedi 17 décembre 2022 de 9h00 à 10h00

à l'Administration communale

Prix par pièce :

Sapin rouge :
CHF 15.00

Sapin Nordmann :
CHF 20.00 ou CHF 30.00
(selon grandeur)



FERMETURE DE FIN D'ANNÉE : ADMINISTRATION COMMUNALE

A l'occasion des fêtes de fin d'année, l'Administration communale sera fermée

du 23 décembre 2022 à 11h45

au 10 janvier 2023 à 14h00

En cas d'urgence, veuillez composer le 079 374 54 04 ou 079 634 21 06.

Nous vous remercions de votre compréhension

Joyeuses Fêtes

INFORMATIONS COMMUNALES

PROMOTIONS CIVIQUES

Ont atteint leur majorité civique durant l'année 2022 :

Tara Bahador
Damien Berset
Dominik Mathys

Lia Gheno
Ardi Fetahaj
Amandine Deiss

PERSONNES DÉCÉDÉES EN 2022

Le Conseil communal a une pensée toute particulière pour les proches des personnes disparues en 2022 :

*La famille de Madame Edeltraut Stettler
La famille de Madame Maria Laczko
La famille de Monsieur Michel Muller
La famille de Monsieur Jean-Daniel Pointet
La famille de Monsieur Bernardin Maillard
La famille de Monsieur Vincenzo Cariati*



COUP DE BALAI 2023

Nous vous communiquons d'ores et déjà la date pour l'action Coup de balai qui se déroulera

le samedi 25 mars 2023

Des informations suivront.



ECONOMIE D'ÉNERGIE

Afin de participer aux mesures d'économie d'énergie, Le Conseil communal a décidé de renoncer à l'installation des guirlandes lumineuses durant la période des Fêtes de fin d'année.

Nous encourageons la population du village à se joindre à cette action en évitant les décorations électriques et en privilégiant les ornements naturels.

Pour conserver une ambiance de l'Avent, nous invitons chacun à égayer leur extérieur avec une bougie.

Par ailleurs, nous vous rappelons les bons gestes pour éviter une consommation excessive d'énergie :

ECLAIRAGE :

- Utiliser systématiquement des lampes économiques
- Éteindre les lumières à chaque fois que vous quittez une pièce

CHAUFFAGE

- Réduire la température du chauffage
- Aérer pendant 5 minutes les pièces et refermer totalement les fenêtres
- Fermer les radiateurs en cas d'absence prolongée

EAU

- Consommer moins d'eau chaude
- Remplacer les bains par des douches de courte durée
- Ne pas laisser l'eau couler inutilement

MATÉRIELS ÉLECTRIQUES

- Éteindre les appareils électriques et les lumières
- Cuisiner de manière responsable, utiliser toujours un couvercle

L'énergie est limitée, ne la gaspillons pas !

REPAS DES AÎNÉS

Le mercredi 9 novembre 2022 a eu lieu le traditionnel repas des Aînés au Jardin à Montilier.

Soixante personnes ont répondu présent pour passer un moment convivial autour d'un bon repas. La partie musicale assurée par « Gilbert » agrémentait la manifestation à souhait et a même fait danser quelques couples sur divers airs entraînants.

Des félicitations ont été adressées à Madame Ida et Monsieur Walter Grünig, les doyens du repas.

C'est avec plaisir que ce moment de rencontre sera reconduit l'an prochain !



Ida et Walter Grünig





Fédération Fribourgeoise des Retraités Section du Lac français

La Fédération Fribourgeoise des Retraités propose plusieurs activités durant toute l'année et invite tous les Aînés de Cressier à rejoindre la Section du Lac français.

Activités proposées : match aux cartes, journée récréative et loisirs, sortie pedestre, cueillette de champignons...

En cas d'intérêt, vous pouvez contacter

Madame Francine Chervet
Ch. des Blés d'Or 42, 1796 Courgevaux
026 670 18 20 / 079 720 66 72
francine.chervet@bluewin.ch

Mouvement Chrétien des Retraités – Cressier

Dates des rencontres 2022-2023

Echange, partage, goûter et jeux !

Place de l'Eglise 7, la Cure de 14h00 à 16h00

Jeudi 15 décembre 2022
Jeudi 12 janvier 2023
Jeudi 16 février 2023
Jeudi 16 mars 2023
Jeudi 13 avril 2023
Jeudi 11 mai 2023
Sortie/pique-nique en juin

Entrée libre et ouverte à tous !

PLAN DE RAMASSAGE DES DÉCHETS 2023

Le plan de ramassage des déchets est disponible sur notre site internet en première page sous informations utiles.

Le ramassage a lieu les mercredis matin dès 7h00 sauf le 1^{er} novembre 2023 qui sera déplacé au mardi 31 octobre 2023.

Les déchets doivent être mis dans des sacs à ordures taxés ou dans des containers fermés d'un clip taxé. Les sacs sont de couleur jaune et portent le logo de Cressier. Ils peuvent être achetés à l'Administration communale ou au Shop du Vicianum Petrolium.

Le ramassage des ordures ménagères est effectué tous les mercredis. Les sacs doivent être déposés, dans la mesure du possible, le mercredi matin même du ramassage afin d'éviter la dispersion des déchets sur la voie publique par des visiteurs nocturnes.

Le service de ramassage prend en charge gratuitement les couches-culottes (pampers). Ceux-ci seront déposés dans des sacs transparents, au même endroit que les sacs d'ordures ménagères.



Sind Sie in Not?

Der Verein Cartons du Cœur kann Ihnen diskret mit Lebensmitteln helfen.

Die Freiwilligenorganisation Cartons du Cœur kann Sie punktuell mit Esswaren und Haushaltsartikeln unterstützen. Wir helfen Ihnen damit, vorübergehende Engpässe zu überbrücken.

Vous êtes en détresse ?

L'association Cartons du Cœur peut vous aider discrètement avec des produits alimentaires.

L'association bénévole Cartons du Cœur peut vous soutenir ponctuellement en vous fournissant des produits alimentaires et des articles d'hygiène. Nous pouvons ainsi vous aider à surmonter vos difficultés temporaires.



Helfen Sie uns helfen!

Machen Sie etwas Gutes für Ihr Herz, werden Sie Sponsor von Cartons du Cœur.

Die Freiwilligenorganisation Cartons du Cœur unterstützt Menschen in Not punktuell mit Esswaren und Haushaltsartikeln und hilft damit, vorübergehende Engpässe zu überbrücken.

Aidez-nous à aider !

Ouvrez votre cœur et faites un geste pour les Cartons du Cœur.

L'association bénévole Cartons du Cœur soutient ponctuellement les personnes dans le besoin en leur fournissant des produits alimentaires et des articles d'hygiène. Nous les aidons ainsi à mieux surmonter leurs difficultés temporaires.

Rufen Sie uns an!

Jeweils Montag 16:00 - 19:00 Uhr

Appelez-nous !

Tous les lundis de 16:00 à 19:00 h

077 477 53 91

morat-lac@cartons-du-coeur.org

Lieber eine Geldspende machen? Souhaitez-vous faire un don ?

PC 61-144391-7
IBAN CH16 0900 0000 6114 4391 7
Cartons du Cœur, 3280 Murten

cartonsducoeur-fribourg.ch

Léo Brülhart, 23.12.2021



Bryan Alves Silva, 05.06.2022



Nora Fragnière, 12.03.2022



Nathan Jaccoud, 22.07.2022



Mélio Gubler, 13.10.2022



Evan Müller, 31.08.2022



Eline Müller, 31.08.2022



Neela Forestieri, 10.10.2022



Les bébés nés en 2022, le Conseil communal et les employés communaux vous souhaitent de belles et joyeuses Fêtes de fin d'année !

